

# Extrait de délibération

## Bureau syndical

**7 octobre 2024 – Parthenay**

L'An Deux Mille Vingt-quatre le lundi sept octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard.

<b>Date de la convocation :</b>	2 octobre 2024	<b>Pouvoirs :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	11	<b>Absents, excusés :</b>	<b>1</b>
<b>Présents :</b>	<b>10</b>	<b>Votants :</b>	<b>10</b>

	Présents	Excusés	Absents
<b>Président :</b>	GAILLARD Didier		
<b>Vice- Présidents :</b>	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre,		
<b>Membres :</b>	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc,	SAUZE Magalie	

## Projet de PNR : recrutement d'un bureau d'études pour l'évolution du Plan de Parc du projet de PNR.

Dans le cadre de la procédure de création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine, le projet de Charte, le Plan de Parc et les annexes sont amenés à évoluer lors des procédures de consultation et d'avis.

Afin de répondre aux attentes de l'Etat en vue de l'avis du préfet de Région sur le projet de Charte des modifications sont à apporter au Plan de Parc.

Le bureau d'études INDDIGO ayant travaillé sur la première version du Plan de Parc, le Pays de Gâtine l'a sollicité pour apporter les modifications nécessaires à l'évolution de ce document.

Au regard des attentes des services de l'Etat sur la base des retours écrits du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le Pays de Gâtine a défini les éléments à faire évoluer dans la première version du Plan de Parc.

### Le Bureau Syndical :

- **Approuve l'offre de l'entreprise INDDIGO, représentée par son responsable national stratégie territoriale et action publique, Rémi Le Fur, pour la reprise du Plan de Parc pour un montant de 3 540€ TTC et Autorise le Président à signer le devis et régler le coût correspondant.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Didier GAILLARD  
Président,